Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 27/11/2024
ID : 974-249740101-20241114-2024_137_BC_8-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : **16**
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 3
Nombre d'absents : 1

OBJET

AFFAIRE N°2024_137_BC_8
Plan de financement Chef de projet "Ingénierie de la filière aménagement et construction Bioclimatique"

Nombre de votants : 15

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
29 octobre 2024

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le 08/11/2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE QUATRE NOVEMBRE à 16 h 00, le Bureau Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président**.

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Christophe DAMBREVILLE

ETAIT ABSENT(E) :

M. Fayzal AHMED-VALI

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Olivier HOARAU procuration à M. Henry HIPPOLYTE

Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20241114-2024_137_BC_8-DE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024 137 BC 8 : PLAN DE FINANCEMENT CHEF DE PROJET "INGÉNIERIE DE LA FILIÈRE AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTION BIOCLIMATIQUE"

Le Président de séance expose :

Le Territoire de l'Ouest peut bénéficier d'une aide de l'État, au titre du Fonds Vert, pour le recrutement d'un chef de projet ingénierie de la filière aménagement et construction bioclimatiques pour la période 2025/2028.

Le/La Chef(fe) de projet est en charge de structurer et développer la filière aménagement bioclimatique sur le Territoire de l'Ouest, d'assurer l'intégration du fruit des réflexions et travaux menés par les acteurs de la filière dans les documents stratégiques, techniques et réglementaires du TCO.

A ce titre, il est en charge du pilotage du programme d'innovation d'aménagement bioclimatique et de l'alimentation des réflexions intégrant l'aménagement bioclimatique et dédiées tant à la constitution des documents cadres du TCO qu'au montage d'opérations d'aménagement, y compris en matière de développement, notamment au travers des missions détaillées dans le projet de poste joint.

Le profil recherché est de formation supérieure technique (BAC +5) avec une spécialité en aménagement, conception bioclimatique ou urbanisme et une expérience significative en ingénierie de projet, structuration et développement de filières et/ou en animation d'écosystème.

Ce poste bénéficiera du soutien de l'État au travers du Fonds Vert à hauteur de 80 % soit 180 000 € sur la période 2025-2028. Le TCO quant à lui, participera à hauteur de 20 % de la masse salariale du ou de la chef(fe) de projet pour un montant de 45 000 € sur la même période, dans le cadre d'un contrat de projet.

Le plan de financement se répartit comme suit :

Financeurs	Montants (€)	%
Fonds Vert (Etat)	180 000€	80%
Participation TCO	45 000 €	20%
Total général	**225 000 €**	**100%**

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 24/10/2024.

Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le
ID : 974-249740101-20241114-2024_137_BC_8-DE

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- VALIDER le plan de financement ci-dessus exposé,

- AUTORISER le Président à solliciter la subvention auprès de l'État,

- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président